



Délai travaux suite fin de bail

Par FannyLcs

Bonjour,

J'ai quitté mon ancien appartement et rendu les clés le 30 juillet dernier. J'ai fait une tâche de 10cm environ sur une latte du parquet. Je quitte l'appartement car dégât des eaux non gérés par le propriétaire et conditions de vie insalubres (eau qui coule, plafond mou, moisissures, parquet décollé).

Un mois plus tard, sans nouvelle de ma caution, je contacte le propriétaire qui me fait un virement d'une partie, m'indiquant qu'il voyait les travaux à faire pour la tâche avant de me rendre ou non le reste.

Je le recontacte il y a 3 jours et il m'annonce qu'il me retient le reste (215?) pour la tâche et qu'il m'annoncera si d'autres travaux doivent être menés sur le parquet ce qui "ne manquera pas de [me] coûter cher".

Est-il en droit de me demander de payer pour des travaux supplémentaires après la retenue qu'il a faite, et sachant que cela fait plus de 2 mois que j'ai quitté l'appartement ? Surtout après avoir fait presque 1 an et deux confinements dans un logement insalubre faute de pouvoir trouver un autre appartement (étudiante).

Merci par avance pour votre aide !